

Appel à projets de la fondation Blaise Pascal

L'appel à projets de l'hiver 2020-2021 de la fondation Blaise Pascal (FBP), sous égide de la fondation pour l'université de Lyon, est ouvert.

La FBP a pour vocation de structurer, promouvoir, soutenir, développer et pérenniser l'ensemble des actions de diffusion scientifique en France, de mathématiques et d'informatique à destination de tous. La FBP poursuit quatre objectifs majeurs :

1. atténuer les disparités sociales et géographiques ;
2. lutter contre les préjugés et les stéréotypes sociaux et de genre qui empêchent certains jeunes de se lancer dans des études en informatique et en mathématiques ;
3. améliorer la perception des sciences fondamentales par le grand public et notamment par les jeunes scolarisés, en améliorant la compréhension de leur impact, de leur utilité et leur vitalité ;
4. augmenter globalement le flux d'étudiantes et étudiants effectuant des études longues en informatique et mathématiques

Pour cet appel à projets, le conseil scientifique de la FBP portera une attention particulière (mais non exclusive) à trois types d'actions :

- a. les actions de médiation en **science informatique** sous tous ses aspects et non spécifiquement ciblées sur la programmation informatique. Ces actions pourront, par exemple, porter sur l'intelligence artificielle, la cybersécurité, les réseaux, la science des données, etc. ;
- b. les actions en mathématiques et informatique en direction des **femmes** ;
- c. les actions en mathématiques et informatique en direction de **publics habituellement éloignés (géographiquement ou socialement) des actions de médiation scientifique.**

Éligibilité

Porteurs éligibles. Est éligible pour porter un projet, toute structure de droit privé ou public. La structure juridique proposante doit être clairement identifiée dans le texte du projet. Un porteur de projet ne pourra déposer qu'une seule demande de financement, éventuellement composée de plusieurs projets.

Actions éligibles. Sont éligibles toutes les actions de médiation scientifique, diffusion, popularisation ou vulgarisation des mathématiques et/ou de l'informatique, menées sur le territoire national français. Ne sont pas prioritaires les actions qui concernent uniquement les pratiques pédagogiques dans un cadre purement scolaire. Les actions de formation professionnelle ne sont pas éligibles. Les actions en lien avec les clubs et écoles de printemps ou d'été ne sont pas éligibles. Un appel à projets spécifique sera lancé pour les clubs et écoles de printemps ou d'été et ce type d'actions est donc exclu du présent appel à projets.

Dépenses éligibles. Seules les dépenses effectuées entre le 1er février 2021 et le 1er mars 2022 seront éligibles (des dépenses hors délai pourront être envisagées sous réserve d'accord préalable de la FBP). La demande de subvention devra se situer entre 1 000 et 10 000 €.

Versement de la subvention. La subvention sera versée directement à la structure porteuse du projet soit sous forme de prestations de service, soit via une convention de reversement.

Engagements des bénéficiaires. Le logo de la fondation Blaise Pascal devra être mentionné dans toute communication ayant trait au projet soutenu et sur tous les supports utilisés. Les structures soutenues sont tenues de produire un bilan de l'action subventionnée à l'issue du projet, sur le modèle demandé par la FBP. Le respect de ces engagements est un prérequis indispensable à l'obtention de financements ultérieurs par la FBP.

Fondation Blaise Pascal

L'Atrium, 43 boulevard du 11 novembre 1918 – 69100 VILLEURBANNE

www.fondation-blaise-pascal.org

Sous égide de la Fondation pour l'Université de Lyon

Sélection

Critères. Le conseil scientifique de la fondation sera particulièrement attentif :

- au contenu scientifique du projet (mathématiques et/ou informatique) et à la qualité de la médiation sous-jacente ;
- au public visé, particulièrement, aux mécanismes mis en place pour la réalisation de l'objectif de parité entre le nombre de participants et de participantes ;
- à la qualité des acteurs et actrices du projet, notamment à l'adéquation entre l'ambition scientifique du projet et le bagage scientifique des acteurs et actrices qui prennent en charge la médiation

Instances. Les projets seront évalués par le conseil scientifique de la FBP. Cette instance est composée de personnes qualifiées, impliquées dans la médiation en mathématiques et/ou en informatique. Pour cet appel à projets, son rôle sera l'évaluation pédagogique et scientifique des demandes. Il soumettra son évaluation ainsi que des propositions d'enveloppes de financement au conseil stratégique. Ce dernier choisira les projets retenus ainsi que les financements accordés.

Procédure de soumission

Calendrier. Le calendrier d'instruction des dossiers est le suivant :

- date limite de dépôts des dossiers : **lundi 7 décembre 2020 à 19h** (heure de Paris) ;
- notification des décisions finales aux porteurs des projets : à partir de mi-janvier 2021.

Constitution du dossier. Le dossier sera composé d'un **unique fichier** au format pdf comprenant :

1. la fiche de synthèse,
2. une description du projet.

La description du projet (taille maximum recommandée : 6 pages) exposera en des termes concis :

1. la **nature** de l'action à soutenir, son historique éventuel, ses **objectifs** (qualitatifs) les moyens (humains, matériels, communication) mis en œuvre ;
2. ses liens avec les **thèmes prioritaires** de cet appel et les enjeux d'égalité des chances ;
3. un **budget prévisionnel** mettant notamment en évidence les éventuels cofinancements et leur nature (et précisant lesquels sont acquis ou font l'objet d'une demande – modèle en PJ) ;
4. le budget consolidé et un **bilan** de la dernière action, en cas de demande visant un renouvellement.

Elle peut faire référence au site web de l'action s'il existe. Une lettre de soutien de la part d'un·e scientifique du domaine peut être jointe.

Les dossiers doivent être transmis par voie électronique sous la forme d'un **unique fichier** sous format **pdf** (fiche de synthèse, description et éventuelle lettre de soutien) sur le site de l'appel à projet : <https://aapfbp.sciencesconf.org/>

Les dossiers envoyés par un autre moyen ne seront pas évalués, et aucun document ne sera reçu après la date et l'heure limite. Il est donc vivement recommandé de ne pas soumettre à la dernière minute.

NB : Il vous faut créer un compte sur la plateforme, puis soumettre votre proposition. Votre affiliation ou tutelle vous sera demandée, il s'agit simplement de la structure porteuse du projet soumis.

Contacts : Délégué général : Stéphane Gaussent, stephane.gaussent@fondation-blaise-pascal.org	Présidente du conseil scientifique : Sylvie Alayrangues, sylvie.alayrangues@fondation-blaise-pascal.org
Adjointe au délégué général : Séverine Voisin, 04 72 69 76 00 severine.voisin@fondation-blaise-pascal.org	

Fondation Blaise Pascal

L'Atrium, 43 boulevard du 11 novembre 1918 – 69100 VILLEURBANNE

www.fondation-blaise-pascal.org

Sous égide de la Fondation pour l'Université de Lyon